

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », session 2019

Épreuve pratique d'admission

19-DEC-07914

La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité (...).

L'épreuve pratique consiste, pour cette spécialité, en la réalisation d'une partie de l'objet étudié par application des techniques manuelles de la spécialité, utilisation des machines mono-opérationnelles et, s'il y a lieu, de tous moyens dont le professionnel garde la maîtrise, c'est-à-dire effectuer ou coordonner les opérations prévues.

(durée : 16 heures ; coefficient 4)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Document fourni avec le sujet :

Plan du miroir.

SUJET :

À partir du plan fourni et du modèle, il vous est demandé d'exécuter à l'identique cette psyché.

Le cadre recevant le miroir fera obligatoirement l'objet **d'un exercice machine d'1h30 maximum** pour laquelle vous serez appelé(e) au cours des deux jours d'épreuve.

Les assemblages seront réalisés selon votre appréciation et les outillages fournis.

La pièce devra être livrée prête à vernir.

